

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.6 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Fuillet

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3 :
Modification n°4 :

Dossier d'enquête publique

Echelle 1:10 000

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

★ Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
▲ Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

●●● Alignements d'arbres à préserver
●●● Cheminement piétonnier existant à conserver
●●● Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
●●● Espace boisé classé linéaire
●●● Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
●●● Linéaire commercial inventorié
●●● Mur à préserver et à mettre en valeur
●●● Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
●●● Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
●●● Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

■ Aléas mouvements de terrains
■ Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
■ Changement de destination autorisé
■ Emplacement réservé
■ Espace boisé classé à conserver
■ Périmètre AOC
■ Secteur à protéger
■ Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
■ Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
■ Servitude de gel de projet
■ Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
■ Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
■ Zone non aedificandi
■ Emprise indicative des zones humides